

MAIRIE DE LAPALUD



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 2022

L'an deux mille vingt et deux, et le seize mai à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué par Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, exceptionnellement dans la Salle Polyvalente « Espace Julian » afin d'assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur selon la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire,

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane MOREL

Etaient présents : FLAUGERE Hervé, SOUVETON Anne-Marie, BONIFACY Sylvie, BOUCK Philippe, SAUVADON Césarine, MISERERE Gérard, CALEGARI Virginie, ROBIN Christophe, LAMBERTIN Jean-Pierre, HAMMER Laurence, KERBRAT Isabelle, AIOSA Fabrice, SAUVADE Sandrine, MOREL Stéphane, PARET Frank, SARDO Nicolas, CONTESSOTTO Sophie, HERMITANT Tamara, AMAYA Y RIOS Estelle.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

GUARINOS Jean-Marc ayant donné procuration à FLAUGERE Hervé,
ZENDRINI Mercedes ayant donné procuration à CONTESSOTTO Sophie,
CARPENTRAS Henri ayant donné procuration à AMAYA Y RIOS Estelle,
GRAPIN Jean-Louis ayant donné procuration à AMAYA Y RIOS Estelle.

Absents excusés : SBABTI Samira, FRAISSE Alexandrine, SOLEILHAC Aline, DEFFES Jean-Marc

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet n°8 concernant la convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et pour le choix d'un fournisseur d'énergie, la commune de Mornas s'est ajoutée au groupement se composant de la CCRLP et la commune de Lapalud.

ORDRE DU JOUR

- | | <u>Rapporteur</u> |
|---|-------------------|
| 1. Élection du Secrétaire de Séance. | M. le Maire |
| 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2022. | M. le Maire |
| 3. Approbation du principe de Délégation de Service Public pour la gestion du service assainissement. | M MISERERE |
| 4. Convention d'objectifs et de financement entre la CAF et la commune de Lapalud pour la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « Extrascolaire » municipal | Mme SAUVADON |
| 5. Convention d'objectifs et de financement entre la CAF et la commune de Lapalud pour la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « Périscolaire » municipal et bonification « Plan mercredi ». | Mme SAUVADON |
| 6. Demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST 2020-2022) « Avenant n°1 » – « Sécurisations, aménagements et améliorations de la commune de Lapalud ». | M. LAMBERTIN |
| 7. Convention de services communs techniques de faucardage, de balayage mécanisé et d'aspi-feuilles entre la Communauté de Communes Rhône Lez Provence et la commune de Lapalud (2022-2024). | M. ROBIN |
| 8. Convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes Rhône Lez Provence, la commune de Lapalud et la commune de Mornas pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et pour le choix d'un fournisseur d'énergie. | M MISERERE |
| 9. Adhésion de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (CCRLP) au Syndicat des Portes de Provence (SYPP). | Mme SOUVETON |
| 10. Délégations d'attributions de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire - Compte-rendu des décisions prises du 04 avril 2022 au 05 mai 2022 | M. le Maire |

1. **Projet de DÉLIBÉRATION n° 044-2022 - Election du Secrétaire de Séance.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
- **DESIGNE** Monsieur Stéphane MOREL, secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.
Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

<i>Présents : 19</i>	<i>Pouvoir : 04</i>	<i>Total : 23</i>	<i>Exprimés : 23</i>
<i>Voix pour : 23</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstention : 00</i>	

2. **Projet de DÉLIBÉRATION n° 045-2022 - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2022.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
- **APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du 12 avril 2022.

Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

<i>Présents : 19</i>	<i>Pouvoir : 04</i>	<i>Total : 23</i>	<i>Exprimés : 20</i>
<i>Voix pour : 20</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstentions : 03</i>	

Abstentions : Mme AMAYA Y RIOS, Pouvoir de M. GRAPIN, Pouvoir de M CARPENTRAS

3. **Projet de DÉLIBÉRATION n° 046-2022 - Approbation du principe de Délégation de Service Public pour la gestion du service assainissement.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
-**APPROUVE** le principe de l'exploitation du Service Public de l'Assainissement de la commune dans le cadre d'une délégation de service public,

-**APPROUVE** le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à monsieur le maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L 411-1 du CGCT.

-**AUTORISE** M le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public, étant précisé qu'au terme de la procédure, le conseil municipal devra délibérer sur le choix du délégataire et le contrat retenu sur la base d'un rapport établi par le Maire et relatant l'ensemble de la procédure suivie.

Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

<i>Présents : 19</i>	<i>Pouvoir : 04</i>	<i>Total : 23</i>	<i>Exprimés : 23</i>
<i>Voix pour : 23</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstention : 00</i>	

4. Projet de DÉLIBÉRATION n° 047-2022 - Convention d'objectifs et de financement entre la CAF et la commune de Lapalud pour la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « Extrascolaire » municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

-APPROUVE la convention d'objectifs et de financement entre la CAF et la commune de Lapalud pour la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « Extrascolaire » municipal, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025, annexée à la présente délibération.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

*Présents : 19
Voix pour : 23*

*Pouvoir : 04
Voix contre : 00*

*Total : 23
Abstention : 00*

Exprimés : 23

5. Projet de DÉLIBÉRATION n° 048-2022 - Convention d'objectifs et de financement entre la CAF et la commune de Lapalud pour la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « Périscolaire » municipal et bonification « Plan mercredi ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

-APPROUVE

-APPROUVE la convention d'objectifs et de financement entre la CAF et la commune de Lapalud pour la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « Périscolaire » municipal et bonification « Plan mercredi », pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025, annexée à la présente délibération.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

*Présents : 19
Voix pour : 23*

*Pouvoir : 04
Voix contre : 00*

*Total : 23
Abstention : 00*

Exprimés : 23

6. Projet de DÉLIBÉRATION n° 049-2022 - Demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST 2020-2022) – « Sécurisations, aménagements et améliorations de la commune de Lapalud ». Avenant n°1.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

-DECIDE de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental de Vaucluse au titre du CDST 2020/2022 « Avenant n°1 » pour l'opération « Sécurisations, aménagements et améliorations de la commune de Lapalud » d'un montant prévisionnel de 308 486,98 €, avec un taux de subventionnement de 50% soit un montant total de subvention de 154 243,50 €.

-ADOpte le plan de financement prévisionnel.

-AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les formalités et à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

-DIT que les crédits nécessaires à ces opérations sont prévus au budget 2022 pour les projets 2022 et seront inscrits au budget 2023 pour les projets 2023.

Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

*Présents : 19
Voix pour : 23*

*Pouvoir : 04
Voix contre : 00*

*Total : 23
Abstention : 00*

Exprimés : 23

7. Projet de DÉLIBÉRATION n° 050-2022 - Convention de services communs techniques de faucardage, de balayage mécanisé et d'aspi-feuilles entre la Communauté de Communes Rhône Lez Provence et la commune de Lapalud (2022-2024).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

-APPROUVE la convention de services communs techniques de faucardage, de balayage mécanisé et d'aspi-feuilles pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024, entre la Communauté de Communes Rhône Lez Provence et la commune de Lapalud, annexée à la présente délibération.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

-DIT que les crédits seront prévus aux budgets communaux 2022 et suivants.

Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

*Présents : 19
Voix pour : 23*

*Pouvoir : 04
Voix contre : 00*

*Total : 23
Abstention : 00*

Exprimés : 23

8. Projet de DÉLIBÉRATION n° 051-2022 - Convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes Rhône Lez Provence, la commune de Lapalud et la commune de Mornas, pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et pour le choix d'un fournisseur d'énergie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

-ADHÈRE au groupement de commandes entre la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (CCRLP), la commune de Lapalud et la commune de Mornas pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et pour le choix d'un fournisseur d'énergie ;

-APPROUVE la convention de groupement de commandes désignant la CCRLP coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans la convention annexé à la présente délibération ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tous les autres documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

-DIT que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur les budgets de l'exercice correspondant;

Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

*Présents : 19
Voix pour : 23*

*Pouvoir : 04
Voix contre : 00*

*Total : 23
Abstention : 00*

Exprimés : 23

9. Projet de DÉLIBÉRATION n° 052-2022 - Adhésion de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (CCRLP) au Syndicat des Portes de Provence (SYPP).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

-SE PRONONCE favorablement pour l'adhésion de l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (CCRLP) au Syndicat des Portes de Provence (SYPP) à compter du 1^{er} mai 2022.

Adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés.

*Présents : 19
Voix pour : 23*

*Pouvoir : 04
Voix contre : 00*

*Total : 23
Abstention : 00*

Exprimés : 23

10. Projet de DÉLIBÉRATION n° 053-2022 - Délégations d'attributions de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire - Compte-rendu des décisions prises du 04 avril 2022 au 05 mai 2022.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire, invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu des délégations qui lui ont été consenties par délibération n° 47-020 du 25/09/2020.

Date	Numéro	Désignation
14/04/2022	DEC-2022-035	Approbation du contrat de maintenance du système de vidéoprotection avec la Société INEO INFRACOM
15/04/2022	DEC-2022-036	Approbation du contrat de maintenance annuel relatif aux défibrillateurs
19/04/2022	DEC-2022-037	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section E 1058 - 3 Hameau des Platanes - 84840 LAPALUD - Appartenant à M. et Mme NAKA Edgar
25/04/2022	DEC-2022-038	Demande de subvention auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) - Colos apprenantes "Les explorateurs de l'île du Frioul".
04/05/2022	DEC-2022-039	Demande de subvention au titre des Amendes de police 2022 - Mises en conformité des cheminements pour les personnes à mobilité réduite - Opération 2022

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
-PREND ACTE** des décisions signées par Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire.

Présents : 19

Pouvoirs : 04

Total : 23

La séance est levée à 19 h 15

Hervé FLAUGERE
Maire de LAPALUD